

2023 : le geste de tri des emballages ménagers progresse en région Bourgogne – Franche-Comté

En 2023, les habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté ont trié en moyenne **90 kg d'emballages ménagers et papiers**. Classée 3^{ème} région au niveau national, la région Bourgogne-Franche-Comté progresse de 3,7% sur les emballages ménagers (légers + verre) par rapport à 2022. Une performance qui se confirme à l'échelle nationale, et qui s'explique notamment par la collecte en hausse des emballages en plastique et en carton. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

Le tri des emballages progresse sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté

Les habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté ont trié en moyenne 90 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023. En détail, il s'agit de 72 kg d'emballages ménagers - emballages légers et verre (+ 3,7 % vs 2022) et de 18 kg de papiers triés par habitant (-12,6 % vs 2022).

Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé de +12,4 % comprenant notamment une hausse de + 21 % du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en région Bourgogne-Franche-Comté (-2 %), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, les habitants de la Bourgogne-Franche-Comté ont trié en moyenne 18 kg en 2023, un chiffre en baisse (-12,6 %) à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle départementale, la dynamique du tri des emballages ménagers et papiers se confirme dans la moitié des départements :

Département	Emballages ménagers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers 2023 vs 2022	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2023 vs 2022	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2023 vs 2022
Yonne	73,8 kg	+6,6 %	14,2 kg	-19,1 %	88 kg	+1,4 %
Côte d'Or	64,9 kg	-0,16 %	16,9 kg	-7,8 %	81,8 kg	-1,8 %
Nièvre	75,2 kg	+0,31 %	16,6 kg	-5,9 %	91,8 kg	-0,8 %
Saône et Loire	66,9 kg	+2,1%	19 kg	-1,5 %	85,9 kg	+1,3 %
Jura	78,7 kg	+2,6 %	20,1 kg	-32,8 %	98,8 kg	-7,3 %
Doubs	75 kg	+8,5 %	17,4 kg	-11,2 %	92,4 kg	+4,1 %
Haute-Saône	84,5 kg	+5,8 %	22,2 kg	-18,9 %	106,7 kg	-0,4 %
Territoire de Belfort	69,1 kg	+3,2 %	23,3 kg	-2,1 %	92,4 kg	+1,8 %

*emballages légers et verre

Le geste de tri simplifié explique cette année encore, la progression régionale !

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif, dont 1,2 millions en Bourgogne-Franche-Comté.

Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'a été inauguré début 2024 le premier centre de sur-tri national de Citeo à Ruffey les Beaune en partenariat avec Bourgogne Recyclage (groupe E3R), permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025.](#)

Dans la région Bourgogne-Franche-Comté :

- A Ruffey-Lès-Beaune, l'inauguration du 1er centre technologique 100% dédié au surtri des emballages en plastique en France est le fruit d'un investissement global de 26 millions d'euros, dont 20 millions d'euros de Citeo. Ce centre a été construit dans une logique partenariale avec Bourgogne Recyclage (E3R) et amorce un changement d'échelle pour le recyclage des emballages en plastique et leur retour au contact alimentaire.

Dans le cadre du **Plan de Lutte Contre les Déchets Abandonnés**, Citeo a signé 214 conventions avec les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté.

- La Haute-Saône notamment s'engage en masse dans la lutte contre les déchets abandonnés. Les communes de Vesoul, Lure, Héricourt et Luxeuil-les-Bains, pour les principales d'entre elles ont contractualisé avec Citeo et s'engagent dans la préservation de la Biodiversité en menant des actions de prévention et du nettoiement pour éviter de retrouver des emballages métalliques et des plastiques au sol dans la nature et les rivières.
- La ville de Belfort va percevoir une aide de 435 000 euros pour lutter contre les déchets d'emballages abandonnés et rendre les espaces publics plus propres. Ils ont notamment pu réaliser un diagnostic précis de la propreté de la ville, grâce à des caméras intelligentes placées sur des véhicules durant 4 mois, pour répertorier les secteurs problématiques et ainsi mettre en place un plan d'action qui traite ses points noirs.

Pour améliorer la qualité et les performances du tri, Citeo est partenaire du Grand Besançon pour installer des points de collecte sur l'espace public sur le secteur de Planoise. Afin de permettre une meilleure acceptation de ces nouveaux mobiliers, un atelier avec les enfants du quartier a été organisé autour du tri. Les enfants ont pu personnaliser les conteneurs en créant eux-mêmes des illustrations sur les conteneurs.

Avec le soutien de Citeo, la Communauté de Communes du Maconnais-Tournugeois (71), en 2023 a revu notamment, le passage de la collecte des ordures ménagères et du bac de tri, a distribué 14 000 bacs et implantée des bornes d'ordures ménagères à badge dans le centre-ville de Tournus. Résultats dès 2023 : les ordures ménagères ont baissé de -36 % vs 2022) et la collecte des emballages a augmenté de +51 % vs 2022.

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer...

Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la progression **du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14 kg par habitant, pour un taux de recyclage à 63%.

Contacts presse - Agence L&A pour Citeo : citeo.regions@lamerie-rp.fr

Sabrina Savary - 07.85.63.59.09

Gaëlle Baribaud - 06.31.90.24.27

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.